



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de Vitrolles en Luberon Séance du jeudi 15 février 2024

Début à 19h30, sous la présidence de Monsieur Alain De VILLEBONNE, Maire

Présents :

Madame Patricia GERBE, messieurs Nicolas SIMON-CHOPARD et Jean-Christophe SELMI adjoints, Madame Christine MONNET, messieurs Christian VACHIER-MOULIN et Matthias DAVID.

Absents excusés :

Madame Marie-Annick PIAT-PAILLASSON.

Madame Patricia GERBE a été désignée secrétaire de séance.

Madame Marie-Annick PIAT-PAILLASSON a donné pouvoir à monsieur Christian VACHIER-MOULIN.

Séance publique (présents).

Présence de madame Céline ANDRIEU.

Ordre du jour

1 – Dossier Gîte d'étape : choix de l'architecte pour les travaux de rénovation

Monsieur le maire rappelle que le projet du gîte d'étape fait partie des engagements repris sur la profession de foi lors des élections municipales en 2020.

Dans l'attente des travaux du gîte et de l'aménagement d'un espace de restauration type bistrot de pays, le gîte a pu réouvrir dans des conditions particulières grâce à l'investissement de Mme LESPIAT.

Monsieur le maire estime nécessaire de poursuivre ce projet pour l'animation du village et éviter que Vitrolles en Luberon devienne le hameau d'une autre commune.

Le dossier du gîte est particulièrement complexe : il doit intégrer à la fois le bâtiment existant, les particularités d'accueil dans un gîte d'étape, l'évolution de la demande d'hébergement (plus favorable à un hébergement individuel), les conditions d'accueil d'un établissement recevant du public, les particularités d'une activité type bistrot de pays...

Sur autorisation exceptionnelle de monsieur le maire, Mme LESPIAT, présente, précise que :

- au sujet de l'animation du village, les habitants de celui-ci ne viennent pas aux manifestations qu'elle organise,
- le plus important pour le commerce est la terrasse (et non la visibilité du bistrot sur la rue),
- qu'elle est présente que s'il y a du monde,
- le gîte fonctionne bien en mars, avril et mai, puis en septembre selon le temps, octobre et novembre.

Monsieur le maire rappelle que le projet du gîte bénéficie de subventions. Cependant une partie de 20 % minimum doit être financée par la commune. Ce reste à charge sera compensé par un loyer que le gestionnaire du gîte devra acquitter.

La présentation des candidatures des architectes fait l'objet d'une remise en séance de :

- une note aux conseillers municipaux rédigée par TRIVIA,
- une synthèse de la composition du mémoire technique de chaque candidat préparée par TRIVIA,
- un rapport d'analyse des offres élaboré par TRIVIA,

Il est rappelé que conformément au CCAP rédigé à la demande de la commune par TRIVIA, la commune pourra mettre fin à la mission de l'architecte après la phase « diagnostic ».

De même, à l'issue de chaque mission de l'architecte, il est prévu un retour devant le conseil municipal.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité :

POUR : 0

ABSTENTION : 1

CONTRE : 7

REJETTE la candidature de la société MAHOS SELARL,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité :

POUR : 6

ABSTENTION : 2

CONTRE : 0

APPROUVE la candidature de la société VAST ARCHITECTURE,

2 – Engagement à PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières)

COTELUB avait établi un recensement des communes n'ayant pas renouvelé, en 2022, leur engagement PEFC pour leurs surfaces boisées. La commune figurait dans ce premier listing.

L'ONF qui effectue l'audit de certification, a confirmé que la certification pour Vitrolles en Luberon courait jusqu'en 2027.

Par conséquent, ce point n'est présenté au conseil que pour information.

3 – Adhésion à l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie

La commune travaille avec Vaucluse Ingénierie à la demande de la sous-préfète d'Apt.

L'agence a été créée en 2021.

A l'origine, elle avait uniquement pour mission l'ingénierie avec un rôle de facilitateur.

En décembre 2023, Vaucluse Ingénierie a pris la forme d'un établissement public administratif (EPA).

L'adhésion à Vaucluse Ingénierie suppose le paiement d'une cotisation annuelle, établie à :

1- pour les prestations de voirie-vélo, à 55 c par habitant,

2- pour les prestations d'aménagement d'espace-bâtiments publics, pour une strate de populations comprise entre 0 à 2 000 habitants, à 50 €,

3 -, pour les prestations 1 et 2 cumulées : cumulent également des cotisations.

Cette cotisation permet à la commune d'accéder à certaines prestations de base.

Les études plus approfondies supposent un engagement complémentaire payant.

Les prestations de Vaucluse Ingénierie semblent « doublonnées » avec celles effectuées par la SPL 84.



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de Vitrolles en Luberon Séance du jeudi 15 février 2024

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité :

CONTRE : 0

Abstention : 1

POUR : 7

APPROUVE l'adhésion de Vitrolles en Luberon à Vaucluse Ingénierie.

4 – Questions diverses

- Cimetière :

Dans le sillage du conseil du 15 janvier 2024, monsieur le maire a rendez-vous le 04 mars avec la société GEFAC, prestataire dans l'aménagement de caveau.

- Pièges à frelons :

L'association des apiculteurs du Vaucluse s'est présentée ce jour en mairie pour sensibiliser la commune sur leurs difficultés et les dangers que représentent pour les ruchers les frelons asiatiques.

Des pièges à frelons asiatiques seront distribués à Pertuis.

L'ensemble du conseil municipal donne son accord pour la commande de 20 pièges (à 4 € l'unité) qui seront remis aux habitants à la demande (informations à paraître sur le site et sur infoflash à l'issue de leur réception)

- Nettoyons le Sud :

Cette opération aura lieu le samedi 13 avril 2024.

L'inscription sur la plateforme dédiée est à effectuer par commune.

Un RDV pourrait être donné à 10h sur le parking Bellevue. Cependant, cet espace n'est pas particulièrement encombré.

Participation à étudier.

- RDV avec EIFFAGE :

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de stationnement dans le village, monsieur le maire a pris rendez-vous avec la société EIFFAGE pour étudier le réaménagement du chemin de Céreste.

M. VACHIER-MOULIN estime que le réaménagement avec de la gravette serait suffisant.

Monsieur le maire souhaite disposer de plusieurs devis.

- Référent AMBROISIE :

Suite au départ de M. WEISS, la commune de dispose plus de référent AMBROISIE.

Or l'arrêté préfectoral prévoit l'obligation pour la commune de disposer d'un référent sur cette plante invasive et allergisante.

Il ne s'agit pas nécessairement d'un élu.

Un avis de recherche pour un référent AMBROISIE sera envoyé par info-flash.

- Demande de Mme LAURIEDO – Collège Albert CAMUS : Madame Lauriédo a fait tout un travail avec ses élèves autour des jeux olympiques, qui ont un coût, notamment l'intervention du club de handball en fauteuil et l'intervention du GUID (Groupe Urbain d'Intervention Dansée).

Une classe a été sélectionnée pour assister aux compétitions de para-athlétisme au stade de France, mais le transport reste à leur charge.

Elle nous a écrit une lettre de demande d'aide financière.

Cette demande relève davantage de COTELUB, mais le conseil n'est pas contre une petite participation.

- La préfecture (DDT) a informé la commune le 22 décembre 2023 que les intempéries de juin et du 18 au 25 août 2023 étaient susceptibles d'avoir causé des dégâts aux raisins de table et pouvaient donner lieu à indemnisation.

La DDT a transmis l'avis de dépôt et le calendrier des demandes.

La commune devrait transmettre la liste des agriculteurs sinistrés.

Selon M. VACHIER-MOULIN aucun agriculteur de la commune n'est concerné et lui est assuré.

- Le conseil départemental a validé les demandes de CDST pour les travaux supplémentaires de l'école et ceux de la voirie du Serre.

Les travaux de cette dernière vont pouvoir être lancés.

- Le syndicat Force Ouvrière organise le jeudi 22 février 2024, salle Grenache à Pertuis, à 17h 30, une réunion d'information sur la situation du service des urgences hospitalières.

La présence d'élus du territoire est souhaitée.

Monsieur le maire assistera à cette réunion.

M.SELMI souligne qu'il y participera à l'AG du Cigalon qui se tient à cette même date.

- Crise agricole :

Les conseillers municipaux proposent que les panneaux d'entrée de l'agglomération de Vitrolles en Luberon soient retournés afin de manifester le soutien de la municipalité aux agriculteurs.

- M. VACHIER-MOULIN interroge monsieur le maire sur la location de la salle du MOULIN.

Officiellement cette salle n'est pas un établissement recevant du public (ERP). Aussi monsieur le maire ne souhaite pas la louer à des particuliers.

Pour la dynamique du village, il a accepté, sous sa responsabilité, de la mettre à disposition d'associations (foyer rural de la Bastide) ou au gîte.

M. VACHIER-MOULIN exprime le souhait que la jardinière déplacée suite aux travaux d'ENEDIS soit réinstallée afin d'éviter le stationnement dans le virage.

Il revient sur les dénonciations relatives aux désagréments des chiens d'un locataire et signale que leur propriétaire a porté plainte suite aux pneus crevés sur son véhicule.

L'ordre du jour étant épuisé,

Aucun membre du Conseil ayant de question supplémentaire, la séance du conseil municipal est levée à 22 h 35.